

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002257

OBJET :

**Marché portant sur la
réalisation d'une étude
de valorisation culturelle
patrimoniale et touristique
du Canal du Midi :
Attribution du marché
au groupement
TERRITOUR-ENFORM-
URBICAND pour un
montant de 59 800 € HT**

Réf. : CB/ED (Marchés Publics)
1.1.1 Délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics et aux
accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants
Pièce annexe : Marché

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000 € HT pour les fournitures et 1 000 000 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le rapport d'analyse ;

VU la commission informelle en date du 14 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses compétences, la CAHM a souhaité lancer une étude ayant pour objet la définition d'un projet de valorisation du canal du Midi sur le territoire de l'agglomération ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de celle-ci, l'opérateur économique ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et présentant une bonne valeur technique est retenu.

DÉCIDE

- **Article 1** : D'attribuer le marché portant sur la réalisation d'une étude de valorisation culturelle patrimoniale et touristique du Canal du Midi au Groupement TERRITOUR-ENFORM-URBICAND domicilié 9 rue de l'Argenterie à Lacoste (34 800) pour un montant total de 59 800 € HT.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 29 avril 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 29 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220414-C00225710-AR